



HAL
open science

L'exploitation des ressources halieutiques (Partie 3. Chapitre 1. L'exploitation des ressources marines et côtières : permanences et ruptures)

Brice Trouillet

► **To cite this version:**

Brice Trouillet. L'exploitation des ressources halieutiques (Partie 3. Chapitre 1. L'exploitation des ressources marines et côtières : permanences et ruptures). Desse, M., Robert, S., Herbert, V., Chadenas, C. Les littoraux français. Permanences, changements, enjeux, Armand Colin, pp.209-222, 2024, Horizon, 978-2-200-63816-0. hal-04649652

HAL Id: hal-04649652

<https://hal.science/hal-04649652v1>

Submitted on 16 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Trouillet, B. (2024). L'exploitation des ressources halieutiques. In : Desse, M., & Trouillet, B. Partie 3. Chapitre 1. L'exploitation des ressources marines et côtières : permanences et ruptures. Dunod, Paris, pp. 209-222.

Sous licence CC-BY

3. L'exploitation des ressources halieutiques

Selon la FAO¹, la pêche maritime peut être définie comme une activité de capture d'animaux ou de végétaux aquatiques (poissons, crustacés, mollusques, plantes aquatiques...) à des fins commerciales, industrielles, récréatives et de subsistance, pratiquée dans les eaux marines et saumâtres. Deux principales différences permettent de la distinguer de l'aquaculture (marine) : d'une part une quelconque forme d'intervention de l'humain dans une partie du cycle biologique, d'autre part la propriété du stock en élevage². A la différence de l'aquaculture « nouvelle » (ex. pisciculture, carcinoculture, algoculture), l'élevage des mollusques ou coquillages, à savoir la conchyliculture (ex. ostréiculture, mytiliculture), peut être considérée comme une activité « historique » en France, puisque son invention remonte aux travaux des ingénieurs Coste et de Bon au milieu du 19^{ème} siècle (Corlay, 2001 ; Corlay et Trouillet, 2005). Plus encore, si Mollat (1987) raconte l'histoire des pêches maritimes en France plutôt à partir du Moyen-Age, il semble évident que ses racines puisent encore plus profondément dans le temps.

En résumé, en France, pêche maritime et conchyliculture forment les deux activités historiques d'exploitation des ressources marines vivantes, pouvant éventuellement être qualifiées de « traditionnelles » même si elles ont évolué vers des formes contemporaines. Si elles sont anciennes, elles sont aussi très diversifiées, en particulier la pêche, à tel point qu'il est sans doute plus approprié d'employer le pluriel à leur propos. Aussi, nous parlerons ici plus volontiers *des* pêches maritimes³. Pour en montrer les ancrages dans les territoires littoraux, nous brosserons d'abord un tableau général des productions et des moyens de production en France. Ensuite, nous nous attarderons plus particulièrement sur les pêches maritimes afin d'en pointer les principaux paradoxes. Sur ces bases, nous préciserons enfin les enjeux auxquels ces activités de pêche maritime et de conchyliculture sont aujourd'hui confrontées.

1. Pêches maritimes et conchyliculture : panorama des productions et des moyens

Pour ce qui concerne la production marine mondiale en volume⁴, l'Union européenne⁵ occupe le 5^{ème} rang au classement halio-aquacole (6,2 Mt, 3%), le 6^{ème} pour la production halieutique (4,8 Mt, 5%), et le 8^{ème} rang en matière d'aquaculture (1,3 Mt, 1,1%) (Commission européenne, 2023). Dans l'ensemble européen, la France est le 4^{ème} pays pêcheur (0,48 Mt, 10%) et s'affiche comme le 3^{ème} pays aquacole (0,19 Mt, 14%) (ibid.). Pour le dire autrement, avec un peu plus de 0,3% de la production mondiale (pêches et aquaculture confondus), la France est loin d'être une puissance halio-aquacole, même de second plan ; tout juste est-elle un producteur moyen au sein d'un ensemble européen qui, par contre, est l'un des plus importants marchés de consommation de produits de la mer au monde (Eumofa, 2023).

A l'échelle nationale, la production se répartit comme suit : 1 130 M€ et 483 000 t pour la pêche fraîche et congelée, 566 M€ et 149 000 t pour la conchyliculture, et 243 M€ et 44 300 t pour la pisciculture et l'algoculture. Aussi bien en volume (71%) qu'en valeur (58%), la production

¹ FAO pour « Food and Agriculture Organization » (c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Pour la définition, voir : <https://www.fao.org/cwp-on-fishery-statistics/handbook/capture-fisheries-statistics/fr/>

² <https://www.fao.org/cwp-on-fishery-statistics/handbook/aquaculture-statistics/fr/>

³ En complément, pour être tout à fait précis, est écartée du propos la pêche maritime de loisir. Notons tout de même que la pêche maritime de loisir serait pratiquée par 2,7 millions de personnes et dégagerait un chiffre d'affaires de 1,5 Mds€ (https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-11/SA_Fiche_19_Peche_loisirs.pdf). La pêche à pied est également exclue de ce développement.

⁴ Incluant les algues.

⁵ Dans les statistiques utilisées ici (cf. Commission européenne, 2023), les chiffres sont donnés pour l'Union européenne à 28, incluant ainsi le Royaume-Uni avant sa sortie (i.e., le « Brexit »).

halieutique domine. Si l'on précise encore davantage les choses, la pêche fraîche dans l'hexagone représente près de 250 000 t par an. La majeure partie de la pêche fraîche est écoulee dans les 35 halles à marée (anciennement dénommées « criées ») dispersées sur l'ensemble des littoraux de l'hexagone, à savoir un peu plus de 150 000 t en 2022. Sur ces seuls chiffres des ventes de pêche fraîche en halles à marée⁶, les dix principaux ports de pêche en valeur sont, dans l'ordre, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Lorient (Morbihan), Guilvinec (Finistère), Les Sables d'Olonne (Vendée), Erquy (Côtes d'Armor), Saint-Quay-Portrieux (Côtes d'Armor), Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques), Oléron (Charente-Maritime), Port-en-Bessin (Calvados) et Granville (Manche) (voir **Figure 1**). En valeur, les deux-tiers des pêches sont vendus dans un grand Ouest s'étendant de Port-en-Bessin aux Sables d'Olonne, et même un peu plus de 2/5^{ème} dans la seule région Bretagne. Au passage, on notera que les statistiques nationales sont, pour le moins, très peu disertes sur les chiffres de production outre-mer, en raison de la déficience voire de l'absence des systèmes de suivi.

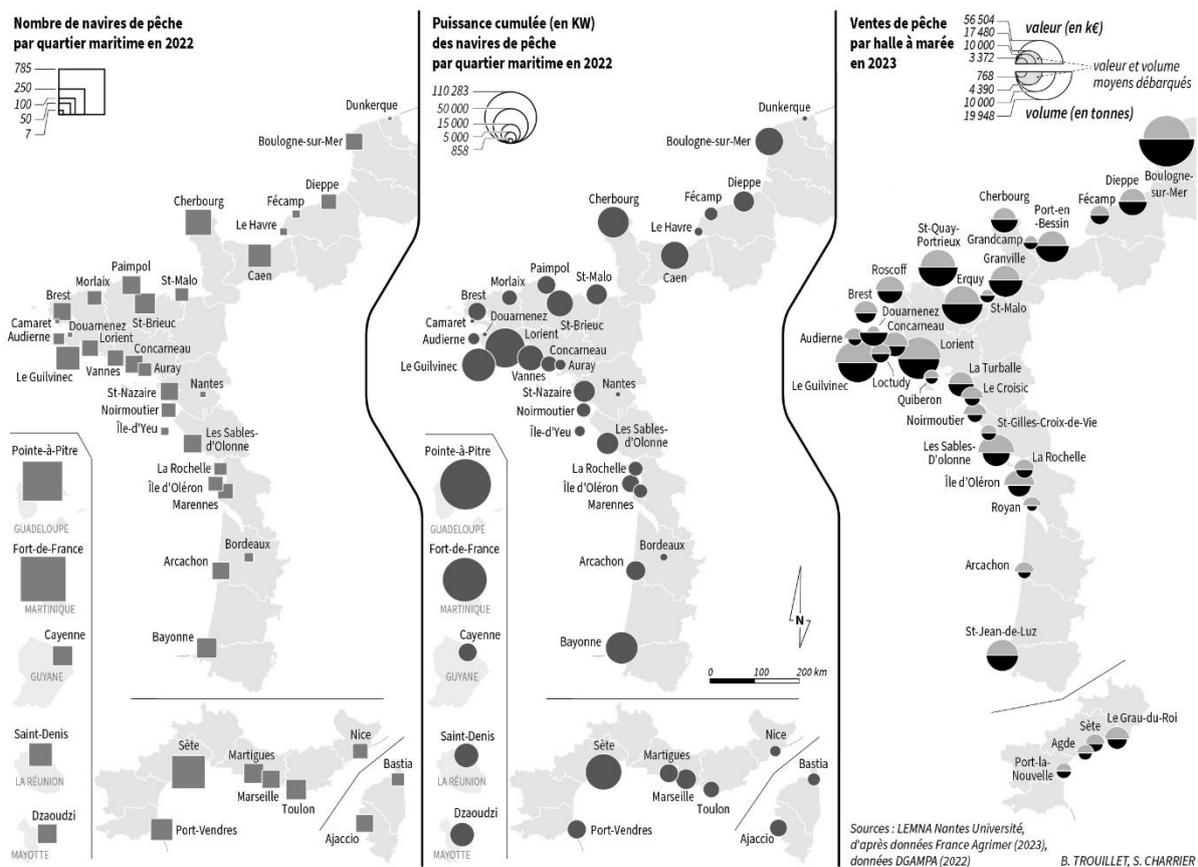


Figure 1 – Distribution spatiale des navires et ventes de pêche fraîche en halles à marée (France hexagonale) (source : DGAMPA 2022 et LEMNA Nantes Université 2023, d'après données de FranceAgriMer)

Concernant les espèces et en mettant de côté les pêcheries thonières exploitées dans l'Océan Indien⁷, les espèces-phare de la pêche fraîche hexagonale sont la coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*), les baudroies (*Lophius spp.*), la sole (*Solea vulgaris*), le merlu (*Merluccius*

⁶ Les sources des chiffres mobilisés dans ce paragraphe sont la DGAMPA (2022) pour les flottilles et LEMNA Nantes Université (d'après données de FranceAgriMer) pour les ventes (2023). Ce sont les chiffres disponibles les plus récents au moment de l'écriture de cet ouvrage.

⁷ On compte désormais moins d'une vingtaine de thoniers-senieurs de 70 à 90 m de long, embarquant environ 900 marins et exploitant environ 120 000 t de thon tropical par an. L'entreprise concarnoise Via Océan (ex. Saupiquet) est sur le point d'être liquidée et la Sapmer (Ile de Réunion) voit sa flottille réduite. Il ne devrait bientôt plus rester qu'une quinzaine d'unités, dont celles de la Compagnie française du thon océanique (CFTO), sous capitaux néerlandais (Le Marin, 15/12/2023). Entre 80 et 90% des prises sont transformées en conserve.

merluccius), les calmars (*Loligo spp.*, *Allotheutis spp.*), les seiches (*Sepia spp.*), le bar (*Dicentrarchus labrax*) ou encore la langoustine (*Nephrops norvegicus*) ; ces huit espèces pesant pour près de 60% de l'ensemble de la valeur des ventes de pêche fraîche en halles à marée et les 20 principales espèces représentant près de 85% du total (FranceAgriMer, 2023). Il existe une certaine forme de spécialisation dans les « métiers⁸ » de la pêche (voir **Tableau 1**). Par exemple, la sole, le merlu et le bar sont des espèces-clé des pêches dans le golfe de Gascogne (Les Sables d'Olonne, Arcachon, Noirmoutier, Oléron...), alors que la coquille Saint-Jacques est principalement exploitée en baies de Seine et de Saint-Brieuc. Certaines espèces ont une très forte valeur commerciale et tirent le prix moyen vers le haut (ex. la sole en moyenne à 18€/kg à la première vente, ou encore le bar autour de 15€/kg). La formation des prix est sensible à plusieurs variables telle que la qualité (notamment liée à la fraîcheur et à la technique de pêche employée) la saison (ex. homard), parfois le jour de la semaine (ex. langoustine). Au passage, on soulignera que les pêches méditerranéennes passent souvent sous les radars car les halles à marée y sont moins nombreuses et la vente de gré à gré souvent importante, notamment en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Concernant les engins de pêche, il existe une grande diversité d'engins permettant de capturer les poissons, crustacés, céphalopodes et coquillages. Si le chalut domine (un peu plus de la moitié de la valeur des ventes en halles à marée), il existe en réalité une diversité de chalut (de fond, pélagique, à grande ouverture verticale...) et de niveaux de spécialisation dans le chalutage. En effet, certains navires sont des chalutiers exclusifs quand d'autres, les plus petits notamment, sont des chalutiers polyvalents c'est-à-dire qu'ils vont mobiliser au cours de l'année plusieurs engins dont le chalut. Le chalut de fond permet de pêcher des espèces benthodémersales (vivant sur le fond ou à proximité ; ex. sole, merlu), alors que le chalut pélagique cible des espèces vivant dans la couche d'eau (ex. sardine – *Sardina pilchardus*, anchois – *Engraulis encrasicolus*). Viennent ensuite les filets (1/5^{ème} des ventes en halles à marée), à une nappe ou à trois nappes (i.e., trémail), calés au fond ou dans la couche d'eau en fonction de l'espèce ciblée. On compte également les sennes (filets encerclants ou tournants) utilisés pour la pêche des petits pélagiques, en particulier les sardines, ou alors dans un format beaucoup plus imposant dans les pêcheries thonières en Méditerranée ou dans l'océan Indien (*Thunnus spp.*). Suivent enfin les dragues (sortes de « paniers » en métal, avec une lame ou des dents pour râcler le sédiment), principalement pour les coquillages (ex. coquilles Saint-Jacques, bulots – *Buccinum undatum*), les lignes (ex. palangres) et les pièges fixes (casiers, pots, etc.) pour cibler les crustacés et céphalopodes principalement. Tous ces engins peuvent se classer en combinant deux plans. Le premier distingue les engins de fond de ceux de surface, le second les engins actifs (ex. chaluts, dragues) des passifs (ex. casiers, filets)⁹. En associant ces deux dimensions, on peut sans doute un mieux percevoir la diversité des engins de pêche qui, par ailleurs, s'améliorent presque continuellement, tant pour accroître leur efficacité que pour améliorer leur sélectivité. Enfin, on notera que, globalement, plus un navire est de grande taille (donc relativement affranchi des contraintes de distance) plus il est spécialisé et, inversement, plus il est de petite taille (donc inféodé à un rayon d'action réduit) plus il aura des chances d'être polyvalent.

⁸ La notion de « métier » (terme technique de l'halieutique) fait référence à un couple engin-espèce (ex. filet à sole), parfois à l'association d'une espèce et d'une zone géographique (ex. le « grand métier » de la morue de Terre-Neuve).

⁹ On dit aussi « arts traînants » pour les engins actifs (ceux qui, pour pêcher, doivent être mus par l'action humaine) et « arts dormants » pour les engins passifs (ceux qui pêchent sans qu'aucune action humaine ne soit nécessaire une fois mis en place).

Espèces	Principaux engins associés	Ports
Coquilles Saint-Jacques (<i>Pecten maximus</i>)	Drague	Dieppe, Port-en-Bessin, Saint-Quay-Portrieux, Granville, Erquy...
Baudroie (<i>Lophius spp.</i>)	Chalut (filet)	Guilvinec, Lorient, Roscoff, Erquy, Loctudy, Saint-Quay-Portrieux...
Sole (<i>Solea vulgaris</i>)	Filet (chalut)	Les Sables d'Olonne*, Arcachon*, Noirmoutier*, Oléron*, Fécamp, Royan...
Merlu (<i>Merluccius merluccius</i>)	Filet, chalut	Saint-Jean-de-Luz, Lorient, Les Sables d'Olonne*, La Rochelle, Guilvinec...
Calmars (<i>Loligo spp.</i> , <i>Allotheutis spp.</i>)	Chalut, Senne de fond	Boulogne, Port-en-Bessin, Les Sables d'Olonne*, La Turballe, Erquy...
Seiches (<i>Sepia spp.</i>)	Chalut, Senne de fond	Boulogne-sur-Mer, La Turballe, Les Sables d'Olonne*, Port-en-Bessin...
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>)	Hameçon, Filet, Chalut	Les Sables d'Olonne*, Oléron, Noirmoutier*, Guilvinec, Royan*, Lorient, Audierne*...
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>)	Chalut	Lorient, Guilvinec, Concarneau*, Le Croisic*, Oléron*, Loctudy...

* : ports dans lesquels le prix moyen fait partie des dix les plus élevés (max. Royan : 11€/kg, moy. : 4€/kg)

Tableau 1 – Des ports de pêche spécialisés
(source : FranceAgriMer, 2023b)

S'agissant enfin des navires, les flottilles françaises de pêche maritime s'établissent à 6 000 navires, dont près de 1 900 outre-mer. Cela représente 8% des navires européens. Le profil moyen des navires de pêche fait apparaître les traits suivants : ils sont âgés (environ 30 ans en moyenne), de petite taille (10 m en moyenne) et relativement puissants (autour de 160 kW¹⁰). La distribution des navires est souvent corrélée à celles des ventes (voir **Figure 1**), mais pas toujours. Lorsque ce n'est pas le cas, c'est soit que le nombre ou la proportion de navires de petite taille est important (parfois ceux-ci sont calibrés pour exploiter les eaux des lagunes côtières comme dans les étangs languedociens), soit que la vente est réalisée hors des halles à marée. Pour l'outre-mer, les trois-quarts des navires sont localisés dans les Antilles

A côté des pêches maritimes, la conchyliculture paraît plus modeste d'un poids de vue économique pour la valeur à la première vente : 566 M€ pour la conchyliculture contre 1 130 M€ pour les pêches, dont 660 M€ pour les pêches fraîches vendues en halles à marée (FranceAgriMer, 2023b). La conchyliculture est dominée par l'ostréiculture (huîtres : *Crassostrea gigas* pour les creuses et *Ostrea edulis* pour les plates) pour environ 82 000 t en volume et 404 M€ en valeur¹¹ et la mytiliculture (moules, *Mytilus edulis* en Manche-Atlantique et *Mytilus galloprovincialis* en Méditerranée) à hauteur de 66 000 t et 150 M€, suivies de loin par les autres coquillages (1 800 t et 9 M€), notamment palourdes (*Ruditapes spp.*), coques (*Cerastoderma edule*) et ormeaux (*Haliotis spp.*) (voir **Figure 2**). Cette production est le fait de 2 300 entreprises employant plus de 16 000 personnes dont partie importante de saisonniers (9 000 ETP), réparties sur l'ensemble des littoraux hexagonaux. Alors que l'ostréiculture est encore pour moitié due aux bassins en Atlantique, particulièrement charentais, à la fois pour des raisons historiques et naturelles (présence de côtes à marée et de baies abritées) (Corlay et Trouillet, 2005), la mytiliculture est développée en baie du Mont-Saint-Michel, en baie de l'Aiguillon et a tendance à s'étendre progressivement vers la Manche-Est. A côté de cela, la cérastoculture (élevage des coques) est quasi-exclusivement réalisée dans le grand traict du

¹⁰ 1 kW correspond à 1,36 CV, donc 160 kW équivaut à 220 CV.

¹¹ Les chiffres de ce paragraphe ont pour source : Agreste - enquête aquaculture 2021 (<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2308/detail/>).

Croisic, la vénériculture (élevage des palourdes) dans le Morbihan (notamment dans la petite mer de Gâvres) et l'halioticulture en Bretagne-Nord.

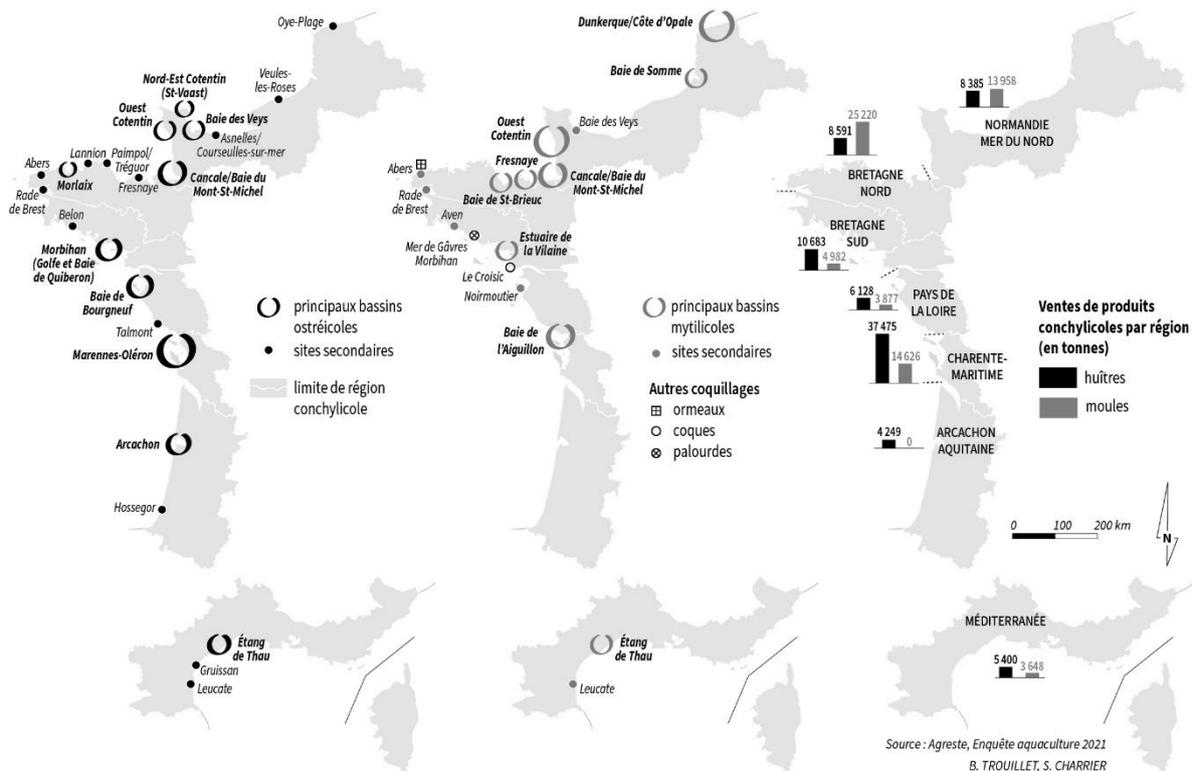


Figure 2 – La production conchylicole (France hexagonale)
(source : Agreste - Enquête aquaculture 2021)

Cependant, les données de vente sont parfois, et sans doute de plus en plus, en décalage avec la production réelle, dans la mesure où la vente entre entreprises se multiplie. En effet, la vente inter-entreprises s’est développée à mesure que les bassins de production se sont spécialisés. Ainsi, certains sont spécialisés dans la production de naissain (Arcachon, Charente), alors que d’autres se sont spécialisés dans le pré-grossissement ou/et le grossissement (Morbihan, Normandie), et enfin encore d’autres dans la finition des produits comme le verdissement ou l’affinage (Charente). De plus, la tendance étant au développement des entreprises disposant d’une personnalité morale (SARL, SA, etc.), aux dépens des entreprises individuelles, leur taille moyenne augmente doucement mais sûrement, favorisant alors la possibilité de disposer de parcs d’élevage dans différents bassins de production, y compris dans d’autres régions (ex. une entreprise peut avoir des parcs en Vendée et en Bretagne-Nord, et ainsi opérer des déplacements d’un bassin à un autre sans que cela ne puisse être documenté).

La conchyliculture est enfin une activité dont l’empreinte spatiale et paysagère est importante dans les bassins où elle s’est développée. Près de 15 000 ha de parcs à l’échelle hexagonale sont mobilisés pour la production. Le mode d’élevage dominant (près de 75% des ventes) est en surélevé pour l’ostréiculture et par bouchots sur pieux (environ 85%) pour la mytiliculture, créant de fait des paysages productifs qui font parfois l’identité même de régions littorales (ex. les cabanes tchanquées et pignots du bassin d’Arcachon).

2. Emphase sur les principaux paradoxes des pêches maritimes

Les caractéristiques qui viennent d’être retranscrites mobilisent des indicateurs et métriques classiques dans le domaine. Cela étant, ceux-ci donnent à voir les pêches maritimes sous un angle particulier, principalement bioéconomique. Or les pêches maritimes sont bien plus complexes et multiforme que ne le laisseraient penser ces quelques éléments. En multipliant les

angles de vue, on comprend que les pêches maritimes forment un objet difficile à saisir et finalement chargé de paradoxes. Pour ce qui concerne le cas français, on en retiendra ici cinq principaux.

Il y a presque 80 ans, Chardonnet (1945) écrivait « *Les pêches maritimes représentent dans la vie économique française une activité importante, et leur rôle dans la géographie humaine du pays est considérable (...).* » Juste avant la Seconde Guerre mondiale, on comptait en effet 85 000 marins, et même 100 000 dans les années 1910 (Baranger et al 2008). On a sans doute tendance à l’oublier mais, aujourd’hui encore, la filière française des produits de la mer, en incluant les poissonneries, le mareyage et la transformation¹², fournit selon les sources encore entre 37 000 et 43 000 emplois équivalents temps plein (FranceAgriMer, 2023b ; Kalaydjian et Bas, 2022), en faisant ainsi la deuxième économie maritime à l’échelle nationale en termes d’emplois (voir **Tableau 2**). Même s’il demeure non négligeable, en réalité l’importance relative du secteur des pêches maritimes en France s’apprécie variablement en fonction des indicateurs retenus (emploi, valeur ajoutée, etc.) et des lieux. Par contre, une constante s’impose : en France, le secteur halieutique¹³ s’avère structurellement en crise depuis au moins le début des années 1990. Le lent et inexorable déclin est facilement perceptible à travers une série de courbes à la baisse depuis plusieurs décennies et, cela, quel que soit l’indicateur considéré (nombre de navires, emplois de marins, débarquements, etc.). Cette situation de déclin progressif n’est cependant pas propre à la France : elle est à l’image de celle rencontrée plus généralement en Europe. Par contre, elle est à contre-courant de la situation mondiale¹⁴ puisque, à l’échelle globale, on assiste plutôt à un essor des activités de pêche, formant ainsi un *premier paradoxe*.

Secteur	Chiffre d'affaires (M€)	Val. aj. brute (M€)	Emplois (ETP)
Tourisme littoral	50 489	24 100	336 700
Produits de la mer	11 633	2 600	37 413
Construction navale	9 548	3 104	31 565
Transport maritime	25 595	3 143	30 596
Parapétrolier offshore	14 800	5 700	22 500
Autres secteurs industriels	3 800	1 113	17 941
Secteur public non marchand	/	3 530	48 411
Total	115 865	43 290	525 126

Tableau 2 – Les principales activités économiques maritimes en France (source : Kalaydjian et Bas, 2022)

Toutefois, les pêches maritimes ne peuvent être résumées ou réduites à leur seule dimension bioéconomique, en particulier dans les territoires ruraux-littoraux où elles sont encore

¹² Selon FranceAgriMer (2023b), les poissonneries emploient 9 700 ETP pour un chiffre d’affaires de 1 000 M€, le mareyage 6 000 ETP pour 3 500 M€, et la transformation 14 700 ETP pour 4 200 M€, auxquels il faut évidemment ajouter le segment amont à savoir : 12 400 ETP de marins-pêcheurs (dont 3 100 outre-mer) pour un chiffre d’affaires de 1 130 M€.

¹³ L’adjectif « halieutique » provient d’un terme grec signifiant « pêcheur », en référence au poème « Les Halieutiques » (« Halieutika ») et est aujourd’hui utilisé en référence à la pêche (Trouillet, 2015 ; voir <https://archive.org/details/leshalieutiques00limegoog/page/n9/mode/2up?view=theater>).

¹⁴ Les rapports successifs sur la situation mondiale des pêches et de l’aquaculture de la FAO montrent que l’emploi mondial dans le secteur des pêches croît de manière régulière, par exemple : 28% d’augmentation des emplois entre 1995 et 2020 (FAO, 2022, p. 73).

implantées. Si leur contribution à l'économie nationale¹⁵ est somme toute modeste, là où elles existent encore (défuit du Pas-de-Calais, baie de Seine, Bretagne Sud, Vendée, pertuis charentais, pays basque français, etc.), elles y jouent souvent un rôle fondamental – quoique de plus en plus fragile – en matière d'équilibre social et économique dans des territoires littoraux de plus en plus marqués par une économie résidentielle et touristique saisonnière, en particulier en dehors des aires d'attraction des grandes métropoles littorales (Le Havre, Nantes, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Nice, etc.). Dit autrement, l'importance des pêches maritimes peut aussi s'apprécier au regard de métriques relatives à leurs dimensions sociale, culturelle ou encore environnementale, importantes en elles-mêmes mais aussi susceptibles d'apporter une valeur par exemple touristique ou en matière d'aménagement du territoire. Malgré cette évidence, là encore, *deuxième paradoxe*, dans les visions et arbitrages politiques à propos des pêches maritimes, l'économie de prélèvement forme le seul prisme à travers lequel les pêches sont perçues.

Dans cette même logique, il ne faut pas non plus oublier que, en France, le rôle premier du secteur des pêches maritimes à l'échelle nationale reste de fournir des denrées alimentaires pour la consommation intérieure. Cependant, ce rôle est de moins en moins assuré par les moyens de production nationaux puisque le bilan d'approvisionnement montre que la production française contribue à seulement environ un quart des apports en produits de la mer¹⁶ ! En résumé, à l'échelle française, on a vu se croiser deux courbes ces dernières décennies : celle de sa production (en baisse) et celle de ses importations (en hausse et désormais en stagnation). Autrement dit, *troisième paradoxe*, à mesure que la pêche nationale déclinait, la consommation moyenne par habitant augmentait pour s'établir désormais à plus de 33 kg/an (Commission européenne, 2023), soit 10 kg de plus que la moyenne européenne (ibid.), elle-même supérieure de 3 kg à la moyenne mondiale (FAO, 2022).

Contrairement à l'idée que l'on pourrait d'un secteur en crise, en France, les métiers de marin-pêcheur sont certes exigeants mais globalement rémunérateurs. En effet, il n'est pas rare qu'un jeune matelot gagne plus du double du salaire annuel moyen¹⁷. Il y a donc là un *quatrième paradoxe*, celui de la possible dégradation récente de l'image des métiers de marin-pêcheur, que donne d'ailleurs à voir une récente enquête d'opinions¹⁸ indiquant qu'un quart des jeunes et 17% de la population en général considérerait la « surpêche¹⁹ » parmi les trois principales menaces qui pèsent sur la mer et les littoraux en France (Ipsos, 2023). Non sans lien, et c'est là un *cinquième paradoxe*, alors qu'il est constaté une dégradation de la situation d'un nombre croissant de stocks halieutiques à l'échelle mondiale (FAO, 2022), à l'inverse, sans être ni parfaite ni sans doute suffisamment rapide, la situation s'améliore progressivement en Europe (Biseau, 2023)²⁰, au prix d'une politique drastique de réduction de l'effort de pêche inversement

¹⁵ A titre de comparaison, l'industrie automobile française emploie 211 600 de personnes (ETP) pour un chiffre d'affaires de 129 000 M€ et une valeur ajoutée de 18 776 M€ (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2016146>).

¹⁶ En volume, la production nationale de produits de la mer représente 677 000 t et les importations 1 985 000 t, soit un total des apports de 2 662 000 t. Si l'on retient les exportations (433 000 t), le bilan est alors positif de 2 228 000 t (FranceAgriMer, 2023b, p. 25).

¹⁷ 1 550 € nets/mois (18 650 € par an en moyenne) pour les moins de 25 ans (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5432465?sommaire=5435421>), contre 3 000 à 4 000 € nets/mois pour un jeune matelot de 24 ans (Le Marin du 28/02/2016 ; <https://lemarin.ouest-france.fr/peche/la-peche-peine-a-recruter-et-pourtant-elle-paie-bien-2494bb69-96c2-4533-a109-55f33b1888f6>).

¹⁸ Menée en introduction au débat public « La mer en débat », sous l'égide de la Commission nationale de débat public entre la fin 2023 et le début 2024 : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

¹⁹ Le terme est ici placé entre guillemets dans la mesure où la « surpêche » est un terme technique correspondant à une pression de pêche supérieure au « rendement maximum durable » (optimum bio-économique issu du modèle de Gordon-Schaefer, voir Cochrane et Garcia, 2009).

²⁰ En 2021, 51% des débarquements en France hexagonale sont considérés comme issus de stocks « non surpêchés », comme 23% « surpêchés », 2% « effondrés », et enfin 19% non évalués et 5% non classifiés. En

proportionnelle à un recours toujours plus massif aux importations qui, elles, ne font pas toujours l'objet du même niveau d'exigence socio-environnemental.

Comme évoqué précédemment, ces paradoxes sont liés à la complexité des pêches maritimes qui les rendent assez peu accessibles aux non-spécialistes, dans la mesure où leur observation nécessite d'adopter une variété d'angles de vue et de niveaux d'analyse. Ils sont aussi sans doute liés au fait que, fondamentalement, les pêches maritimes demeurent des activités difficilement perceptibles, pour au moins trois raisons. Premièrement, elles se déroulent en mer loin du regard des terriens que les humains sont dans leur immense majorité, et évidemment sous l'eau en interaction avec une ressource sauvage et mobile, donc non dénombrable mais seulement sujette à évaluations. Deuxièmement, elles laissent aussi peu de traces tangibles, car, si ce n'est au niveau de l'espace polarisant, espace-pivot au centre du triptyque halieutique (Corlay, 1993), l'espace de capture, en amont, tout comme l'hinterland halieutique, en aval, sont dépourvus d'infrastructures ou d'empreintes humaines matérielles. En d'autres termes, l'espace halieutique demeure largement insaisissable pour qui veut l'observer et le comprendre. Troisièmement, contribuant encore davantage à brouiller les pistes, les pêches maritimes sont étroitement mêlées à l'aquaculture (transformation, marché, etc.). Dans ces circonstances, démêler l'écheveau des enjeux propres aux activités d'exploitation des ressources vivantes confine alors à la gageure.

3. Entre survie et durabilité

Aujourd'hui peut-être plus que jamais sur les littoraux français, les pêches maritimes comme la conchyliculture sont confrontées à toute une gamme d'enjeux qui s'entremêlent et forment un inextricable entrelacs. Il serait impossible d'être exhaustif en quelques lignes, aussi nous concentrerons-nous sur cinq principaux enjeux, sans ordre particulier.

Un premier enjeu concerne l'une exploitation « durable » des ressources halieutiques. On l'a vu précédemment, la situation est loin d'être parfaite même si elle s'améliore doucement. Selon les dernières évaluations, la moitié des débarquements français dans l'hexagone (en volume) concernent des stocks « exploités durablement », un quart des stocks « surexploités » (ex. sole et sardine dans le golfe de Gascogne, lieu noir et maquereau en Manche, le merlu et la baudroie en Méditerranée²¹), et un quart des stocks pour lesquels la situation n'est pas connue (Biseau, 2023). Cela étant, il faut absolument éviter les généralités ou l'amalgame avec la situation mondiale qui peuvent être contre-productifs. En effet, s'il faut un niveau de prélèvement adapté à la pression de pêche ainsi qu'aux autres pressions qui s'exercent sur les stocks (ex. pollutions, destruction d'habitats, changement climatique), il faut aussi qu'un prélèvement moindre en Europe et en France, ne se traduise pas par un report ailleurs au détriment à la fois de la sécurité alimentaire et de la santé des écosystèmes. Quoiqu'il en soit, il y a *en mer* un enjeu de gestion de la ressource halieutique et, dans la mesure où l'exploitation se fait en lien avec l'offre et la demande, il y a pour l'Europe et la France à terre un enjeu de gestion des marchés et des échanges de produits de la mer à l'échelle internationale.

2000, seulement 20% des débarquements en France hexagonale étaient considérés comme « non surpêchés », contre 39% « surpêchés », 5% « effondrés », et enfin 23% non évalués et 13% non classifiés (Biseau, 2023). Il est également indiqué : « Depuis 2000, le nombre de stocks surpêchés (dégradés ou non) a fortement diminué, passant de 58 à 28 ; dans le même temps, le nombre de stocks en bon état ou reconstituables (ou en cours de reconstitution) a augmenté, passant de 18 en 2000 à 72 en 2021. Depuis le début de la [Politique Commune des Pêches] actuelle (2013), le nombre de stocks non surpêchés est passé de 47 à 72, et en pourcentage du nombre de stocks évalués et classifiés, de 44 à 62%, mais encore loin des 100% de l'objectif fixé. Il faut également noter que la baisse du nombre de stocks effondrés dans les débarquements est lente mais continue (25 en 2005, 17 en 2021). » (ibid.).

²¹ Sardine (*Sardina pilchardus*), lieu noir (*Pollachius virens*), maquereau (*Scomber scombrus*).

Un deuxième enjeu porte sur le poids croissant des facteurs externes au système-pêche. Alors que le système pêche était, jusque récemment, largement gouverné par des dynamiques qui lui étaient propres, aujourd'hui celles-ci semblent dépassées par les dynamiques relevant de « l'environnement du système-pêche », telles que le développement d'autres usages qui contraignent l'exercice des pêches maritimes (ex. éolien ; voir plus loin), le changement climatique, la protection des milieux marins avec les aires marines protégées (AMP) et les zones de protection fortes (ZPF) qui doivent à terme réduire voire interdire en leur sein les activités humaines, le coût du carburant qui constitue une charge de plus en plus insoutenable pour les armements, les mécanismes de marché, les difficultés de recrutement, etc. Les pêches maritimes ont eu jusque-là deux formes d'adaptation en mer, l'une spatiale, l'autre en changeant de « métier ». Elles se trouvent désormais contraintes dans ces deux formes de report d'activité, d'une part par l'essor de restrictions d'accès liées au déploiement d'activités sédentaires et exclusives (notamment l'éolien en mer) ou de zones de protection, d'autre part en raison de difficultés à investir ou à accéder à d'autres droits à produire (ex. quotas, licences) pour s'adapter. C'est notamment le cas des petites pêches qui, structurellement, ont des marges d'adaptation plus réduites, ne serait-ce qu'en termes de capacité de s'adapter en changeant de zones de pêche. En la matière, il y a donc un *enjeu d'organisation de l'espace maritime*, qui correspond à ce que l'on appelle la planification spatiale marine (PSM ; voir partie 4), dont l'objet est de permettre le déroulement des activités humaines le plus harmonieux possible entre elles, tout en s'assurant de leur compatibilité avec les objectifs de protection de l'environnement marin.

Un troisième enjeu se propage bien au-delà des pêcheurs, à savoir sur l'ensemble de la filière. La crise liée à la capture accidentelle de petits cétacés (dauphins) dans le golfe de Gascogne depuis quelques années ayant conduit à y interdire la pêche pour un mois entre janvier et février 2024 pour les fileyeurs et chalutiers de plus de 8m, aura sans doute des conséquences si elle modifie durablement les habitudes des acheteurs, et donc l'activité des halles à marée, et tout ce qui s'ensuit du mareyage au commerce de détail en passant par le transport. Cette crise rappelle une évidence : la filière pêche dans son ensemble est dépendante de l'amont (la capture) et notamment de sa capacité à accéder aux zones de pêche, du centre où sont localisées les infrastructures (ports, halles à marée, fabriques de glace, entreprises d'avitaillement, etc.) assurant la jonction entre la mer et la terre et, en aval, aux foyers de consommation qui gouvernent la demande alimentaire avec des produits sains mais fragiles (conservation, transport, etc.). Il y a donc un *enjeu de gestion des infrastructures qui permettent d'assurer les fonctions interface terre-mer*, ou le lien entre la capture et la consommation, d'autant plus que ces infrastructures font intervenir de très nombreux acteurs territoriaux (communes, intercommunalités, départements, régions, etc.) et économiques (acheteurs, transformateurs, etc.).

Un quatrième enjeu est formé par le changement climatique et les nécessités de décarbonation de nos modes de vie. En la matière, les pêches maritimes doivent, à la fois pour des raisons économiques et environnementales, décarboner leurs activités et donc diminuer leur dépendance au gazole. La tendance est déjà installée avec une baisse de près d'un quart en dix ans : 2 Mds de litres de gazole étaient consommés par les pêches en Europe en 2019, contre 2,6 Mds en 2009 (Commission européenne, 2020). Evidemment, le changement climatique (hausse des températures, acidification, baisse des apports des fleuves côtiers, etc.) joue aussi sur les modifications des patrons de distribution des espèces, et donc vient impacter structurellement l'organisation de la gestion des droits à produire, notamment la fixation de TAC²² et leur

²² TAC pour « Totaux Admissibles de Capture ». A savoir le maximum qu'il est autorisé de prélever sur un stock donné en fonction de son état. Les TAC sont fixés en Conseil des ministres de l'Union européenne, en se fondant

répartition en quotas par stock et par zone. Pour le moment, sont constatées des remontées d'espèces à affinité méridionale ou tropicale vers le nord (ex. du thon rouge, *Thunnus thynnus*, en Manche-Ouest). Avec l'augmentation possible de la fréquence et de l'intensité des tempêtes et l'élévation du niveau de la mer, le changement climatique joue aussi sur les conditions dans lesquelles les pêches maritimes se déroulent en mer et sur les infrastructures portuaires à la côte. Il y a donc ici un *enjeu d'adaptation du système-pêche*, c'est-à-dire de l'ensemble des outils de la filière pêche (navires, infrastructures, etc.) jusqu'aux modes et habitudes de consommation (ex. ajustement de la demande liée à l'évolution des produits).

Dans un contexte où la pression d'urbanisation continue de s'exprimer fortement sur les littoraux français, la conchyliculture est structurellement dans une situation de fragilité puisque, au cœur de l'interface terre-mer, elle est exposée aux pressions combinées en provenance de la mer et de la terre. C'est d'ailleurs pour partie en raison de cette position centrale qu'elle a connu de nombreuses vicissitudes avec des phases de croissance et de crises successives. L'enjeu de durabilité tient à la fois à des questions internes à la sphère conchylicole (confinement et colmatage des zones de production, approvisionnement en naissain, formation, prolifération de prédateurs ou de compétiteurs trophiques, épizooties, etc.) qu'à des questions qui renvoient au système littoral dans son ensemble (pollutions dues à des phénomènes de surverse de stations d'épuration sous-dimensionnées, chocs de sur- ou de dessalure en fonction à la fois des aléas pluviométriques et des besoins de l'agriculture en amont, concurrences spatiales sur la côte, sur l'estran et en mer, etc.). Autrement dit, il y a donc *un enjeu de durabilité* qui fait jouer des facteurs à la fois internes à la conchyliculture et commun à l'ensemble d'un espace littoral donné.

Aujourd'hui, les pêches maritimes et la conchyliculture jouent, à l'image du monde paysan dans les campagnes, un rôle d'activités sentinelles. Elles rendent des services inestimables en matière de veille environnementale, par leur simple présence en mer, en matière d'aménagement des territoires, etc. De manière transversale, *se tisse un écheveau d'enjeux scientifiques, politiques, administratifs, financiers, humains, etc.*, sans lesquels les défis posés par la gestion de la ressource et des marchés, l'organisation de l'espace maritime, la gestion des infrastructures, l'adaptation du système-pêche, et la durabilité, ne pourront être relevés. Aussi, dans un contexte français qu'il faut arriver à distinguer d'un contexte mondial avec ses ressorts et problématiques propres, les pêches maritimes et la conchyliculture se trouvent, toute chose égale par ailleurs, à la croisée d'innombrables enjeux. Avec leurs histoires et leurs atouts et faiblesses respectives, elles jouent aujourd'hui leur survie, tout en continuant d'expérimenter de nouvelles voies pour leurs durabilités et celles de l'ensemble des territoires littoraux.

BIBLIOGRAPHIE

- Baranger, L., Bigot, J-F., Gonzales, F., & Souffez, A. (2008). Chapitre 2. Les pêches maritimes en France. In Guillotreau, P. (Ed.), *Mare economicum : Enjeux et avenir de la France maritime et littorale*. Presses universitaires de Rennes. <http://doi.org/10.4000/books.pur.53794>
- Biseau, A. (2023). Diagnostic 2022 sur les ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale. Rapport Ifremer, 44p. https://peche.ifremer.fr/content/download/165644/file/Diagnostic_2022_d%C3%A9barquements_fran%C3%A7ais_Vdef.pdf
- Chardonnet, J. (1945). La pêche maritime en France en 1938-1939. *Annales de Géographie*, 54 (293): 72-74. <https://doi.org/10.3406/geo.1945.12974>

sur des avis scientifiques (i.e., ceux du CIEM et du CSTEP pour ce qui concerne l'Union européenne). Une fois défini, les TAC sont répartis en quotas nationaux, en vertu d'une clé de répartition fondée sur des antériorités.

- Cochrane, K.L., & Garcia, S.M. (2009). A Fishery Manager's Guidebook. FAO & Wiley-Blackwell, 2nd éd., 518 p. <https://www.fao.org/3/i0053e/i0053e.pdf>
- Commission européenne (2023). La politique commune de la pêche en chiffres : données statistiques de base. Edition 2022. Rapport de la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche. Office des publications de l'Union européenne, 52 p. <https://data.europa.eu/doi/10.2771/30774>
- Commission européenne (2020). The 2020 annual economic report on the EU fishing fleet. Rapport JRC/STECF (éd. Carvalho, N., Guillen, J., Prellezo, R.). Office des publications de l'Union européenne, 430 p. <https://data.europa.eu/doi/10.2760/500525>
- Corlay, J-P. (2001). Voyage d'exploration sur le littoral de la France et de l'Italie (Victor Coste, 1861), ou Prométhée au pays d'Ostrea. Cahiers Nantais, 55-56: 289-307. <https://doi.org/10.3406/canan.2001.1023>
- Corlay, J-P. (1993). L'espace halieutique existe, je l'ai rencontré... Essai théorique et méthodologique sur la géographie des pêches. Cahiers Nantais, 40: 57-75. <https://doi.org/10.3406/canan.1993.1559>
- Corlay, J-P., & Trouillet, B. (2005). L'aquaculture sur la façade atlantique française : une activité durable ? GeoINova, 11: 191-226. <https://geoinova.fcsh.unl.pt/revistas/files/n11-10.pdf>
- Eumofa (European market observatory of fisheries and aquaculture products) (2023). Le marché européen du poisson. Office des publications de l'Union européenne, 132 p. https://eumofa.eu/documents/20124/35668/EFM2023_FR.pdf
- FAO (2022). La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022. Vers une transformation bleue. Rome, FAO, 294 p. <https://doi.org/10.4060/cc0461fr>
- FranceAgriMer (2023). Données de vente déclarées en halles à marée en 2022. Les données. Rapport, 93 p. https://www.franceagrimer.fr/content/download/71707/document/BIL-MER-VENTES_HAM-A22.pdf
- FranceAgriMer (2023b). Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France en 2023. Production, Entreprises, Echanges, Consommation. Les données. Rapport, 37 p. https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/72218/document/CC_p%C3%A0che_2023_FR.pdf?version=14
- IPSOS (2023). Enquête sur les Français et la mer. Rapport d'étude qualitative et quantitative. Rapport pour la Commission Particulière de Débat Public, 105 p.
- Kalaydjian, R., & Bas, A. (2022). Données économiques maritimes française 2021. Ifremer, 126 p. <http://doi.org/10.13155/88225>
- Mollat, M. (Ed.) (1987). Histoire des pêches maritimes en France. Bibliothèque historique, Privat, 407 p.
- Trouillet, B. (2015). Les enjeux spatiaux : la reconfiguration des espaces halieutiques. In Guillaume, J. (Ed.), Espaces maritimes et territoires marins. Ellipses, 53-88. <https://hal.science/hal-03499196/document>